



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2571>

Intervention Romain GENTNER

Concours-Contrat

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Rennes 2018 - Interventions de l'ÉE au cours du congrès de Rennes



L'École Émancipée

Mes camarades m'ont demandé d'intervenir pour expliquer pourquoi nous pensons que les dispositifs de recrutement par contrat menacent le recrutement par concours. J'ai donc tenté de dresser la liste des dispositifs censés former les futur.es enseignant.es : EAP1 (emploi d'avenir professeur.e) EAP2 (étudiant.e apprenti.e professeur.e) AED « pré-recruté.e » à la sauce Blanquer Master en alternance Teach for France (nous nous félicitons que les rapporteur-trices aient intégré un amendement dénonçant l'ingérence des entreprises privées dans la formation des enseignants)

Mais le ministère continue à innover en allant encore plus loin : il fait même intervenir des personnes dans les établissements sans contrat avec le recours aux volontaires de service civique qui ne sont pas protégé.es par le droit du travail.

La réforme de la formation des enseignant.es qui est actuellement dans les tuyaux, prévoyant l'admissibilité aux concours en licence et l'admission en M2, s'accompagnera certainement du retour des contractuel.les admissibles.

Le Snes doit combattre l'entrée dans le métier par la précarité : Dans un contexte où 50% des étudiant.es sont salarié.es pour financer leurs études, il est urgent que le ministère pré-recrute les futur.es enseignant.es dès la L1. Nous nous félicitons que les rapporteur.trices aient intégré cette revendication en accord avec les mandats de la FSU. Reporter le recrutement accroît le risque que le ministère recoure aux contractuel.les. Nous défendons le recrutement à la licence afin de favoriser l'accès au métier aux femmes et aux jeunes des catégories populaires.

La démocratisation de l'entrée dans le métier est un enjeu syndical et de syndicalisation urgent.